


SEANCE DU TREIZE JANVIER DEUX MIL VINGT QUATRE

<p>Nombre des membres</p> <hr/> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p>11 11 10</p>	<p align="center">L'an deux mil vingt quatre Et le 13/01 à 18 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
<p>Date de la convocation : 05/01/2024</p> <p>Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José SANTONI (proc), Jean - Claude CAHUZAC, Sébastien RAFINI (proc), Marie-Louise BOTTI (proc)</p> <p>Secrétaire de séance : José BORGHESI</p> <p>Absents : Claude BLANC,</p>
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Création d'un budget annexe de lotissement « Ficarella »</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/01/2024</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p>Signature et cachet</p>	<p>L'accès au logement et à la propriété pour les Sarais est l'une des priorités portées par la Municipalité.</p> <p>La commune est propriétaire de terrains constructibles au lieu-dit « Ficarella ». Face à la pression foncière et au besoin de logements sur notre territoire, il a été décidé de créer un lotissement communal en ce lieu.</p> <p>La réglementation prévoit que pour ce type d'opération, la collectivité doit créer un budget annexe de lotissement. Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.</p> <p>Les opérations d'aménagement de lotissement sont dans le champ de la TVA.</p> <p>L'opération porte sur une surface approximative de 7450 m2, sur les parcelles cadastrées B1070, B1071, B1072 et B1075.</p> <p>Le conseil municipal de la Commune de Sari d'orcino, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décidé :</p>
	<p>ARTICLE 1 CREER un budget annexe de lotissement « Ficarella » à compter de l'exercice 2024.</p> <p>ARTICLE 2 TRANSFERE les terrains communaux cadastrés B1070, B1071, B1072 et B1075 au budget annexe nouvellement créer, à leur valeur historique.</p> <p>ARTICLE 3 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la création de ce budget annexe et au transfert des terrains.</p>
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>02A-212002703-20240113-2024-1-B-BF</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 15/01/2024</p> <p>Pour l'autorité compétente par délégation</p>	<p>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>

